

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 26 FEVRIER 2016**

ETAIENT PRESENTS : Messieurs Pierre Etienne CONTESSE, Camille SIMAR, René SCHEIDER, Olivier DEFAUT, Jean-Paul VIVIEN, Mesdames Magalie SCHOLLAERT, Dominique JAVOUREZ, Martine BRICOUT, Céline VUAGNOUX, Evelyne MURGER.

SECRETAIRE : Monsieur Camille SIMAR.

Préalablement au début de séance, le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour initialement prévu, à savoir : la forêt communale. Personne ne formulant d'objection sur cette proposition, celle-ci sera débattue en fin de séance.

Le Maire demande si des remarques sont à formuler sur le compte rendu du conseil municipal du 29 Janvier 2016. Aucune remarque n'étant émise, celui-ci est adopté à l'unanimité.

I° - LOCATIONS TERRES COMMUNALES

Le Maire rappelle les locations à l'année 2015 des terres communales, et propose au Conseil Municipal de reconduire celles-ci de manière identique pour l'année 2016.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, décide de reconduire les locations des terres communales à l'année comme en 2016 à savoir :

Noms et Prénoms des locataires	Parcelles concernées
ALIX Pascal	AD 43 « Le Village »
BOISSARD Philippe	ZH 40 « Bas Pérotte » ZB 24 « Les Bleux » ZC 19p « Les Pendans »
BONNEFOY Henri	ZA 162 « Grand Pâquier » ZA 163 « Grand Pâquier » ZK 59 « Au Pomeret » ZC 37 « En Fragnet »
MINET Didier	AB 65 « Le Village »
VACHET Philippe	ZC 19p « Les Pendans »

Le Maire rappelle également que des locations communales ont été établies en 2010, et sont reconduites chaque année, avec Mr et Mme DUBREZ Anthony et avec Mr et Mme VERPEAUX Alain.

Pour Mr et Mme DUBREZ, il s'agit d'une surface de 120 m² représentant un fossé busé le long de leur propriété, sur le prix de base de la location en 2010 de 0.083 €/m², soit pour l'année 9.96 €.

Pour Mr et Mme VERPEAUX, il s'agit d'une surface de 930 m² (dont un jardin de 400 m² et la pile de bois et l'accès au hangar de 530 m²). Le prix de base de cette location, pour l'année 2010 se décomposait comme suit :

- L'accès au hangar : 0.083 €/m², soit 43.99 €
- Le jardin : 0.015 €/m², soit 6.00 €

Il propose de reconduire ces locations de la façon suivante, pour l'année 2016 :

- Mr et Mme DUBREZ Anthony : location aux mêmes conditions que prévues dans la convention signée le 1^{er} Septembre 2010, avec ré-indexation du loyer 2016 sur le cours des fermages agricoles.

- Mr et Mme VERPEAUX Alain : location aux mêmes conditions que prévues dans la convention signée le 1^{er} Avril 2011, sur la base d'une surface exploitée de 930 m², avec ré-indexation du loyer 2016 sur le cours des fermages agricoles.

Après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **De reconduire la location de Mr et Mme DUBREZ Anthony, tel que prévu dans la convention signée le 1^{er} Septembre 2010, avec ré-indexation du loyer 2016, sur le cours des fermages agricoles.**
- **De reconduire la location de Mr et Mme VERPEAUX Alain, tel que prévu dans la convention signée le 1^{er} Avril 2011, sur la base d'une superficie de 930 m², moyennant un loyer pour l'année 2016 réindexé sur le cours des fermages agricoles.**

II° - MISE A DISPOSITION DE L'AGENT TECHNIQUE INTERCOMMUNAL

Le Maire rappelle que la convention signée avec la Communauté de Communes Rives de Saône, pour la mise à disposition de l'agent technique intercommunal, arrive à échéance le 19 Mai 2016. Dans le cadre de la mutualisation des services et du personnel, la communauté de communes propose à la Commune de Franxault, de signer un avenant de prorogation de mise à disposition de Mr Vincent STEPHAN ou de son remplaçant, à compter du 20 Mai pour se terminer le 30 Juin 2016.

Cet avenant a pour objet de modifier l'article 3 « durée de la mise à disposition » de la convention, afin de réfléchir à la mise en place d'un service commun, des agents techniques intercommunaux mis à disposition des communes, dans le cadre de la mutualisation.

Après avoir entendu ces débats et après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'accepter l'avenant de prorogation de mise à disposition de l'agent technique intercommunal, à compter du 20 Mai pour se terminer le 30 Juin 2016,**
- **D'autoriser le Maire à signer tous documents relatifs à cet avenant, avec la Communauté de Communes Rives de Saône.**

III° COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Le Maire présente le compte administratif de l'année 2015. Toutefois, toutes les écritures comptables n'étant pas régularisées par le Trésor Public, il précise que celui-ci n'est pas arrêté définitivement.

Au vu de ce document, il ressort les éléments comptables suivants :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	175.628,19 €	54.127,16 €
Recettes	178.710,29 €	5.228,77 €
Résultat exercice 2015	3.082,10 €	-48.898,39 €
Report exercices antérieurs	290.927,12 €	0,00 €
Report au 01.01.2016	294.009,22 €	-48.898,39 €

Le Maire précise toutefois que les recettes d'investissement sont inférieures à celles prévues lors du vote du budget primitif 2015. Celles-ci sont dues à la vente d'un terrain avec la Société SFR pour 13.200,00 € qui n'a pu être réalisée, car l'Office National des Forêts a refusé de distraire du régime forestier la parcelle concernée. D'autre part, des taxes d'aménagement afférentes aux diverses déclarations d'urbanisme n'ont pas encore été enregistrées sur l'année 2015.

Le Maire propose de réfléchir dès maintenant, à l'avenir des ressources de la Commune (impôts locaux, projet éolien, etc...), compte tenu des fortes baisses des dotations de l'Etat.

Le Maire propose donc au Conseil Municipal d'examiner et de voter le compte administratif 2015, lors de la prochaine réunion de conseil, lorsque les chiffres réels seront connus.

IV° PROJET EOLIEN

Le Maire présente le compte rendu de la réunion qui s'est tenue le 15 Février à Grosbois les Tichey, avec les communes avoisinantes et le SICECO. Toutes les communes ne s'étant pas prononcées officiellement quant à leur souhait de s'investir dans un groupe de travail, un courrier leur sera adressé par le SICECO afin de connaître leur position. Dès que nous aurons connaissance d'une nouvelle date de réunion, les élus en seront informés.

V° AFFAIRES SCOLAIRES

Magalie SCHOLLAERT informe qu'un conseil d'école s'est tenu dernièrement. Les effectifs prévus pour la rentrée scolaire 2016/2017 sont les suivants : 30 enfants à l'école maternelle (dont 13 en petite section), 20 enfants pour l'école primaire de Tichey et 30 enfants pour l'école primaire de Franxault. Au vu de ces effectifs en hausse, les enseignants et parents d'élèves font part de leur inquiétude quant au manque de place dans l'algeco et au problème de répartition des élèves.

Les parents d'élèves souhaitent demander l'ouverture d'une quatrième classe. Si celle-ci est acceptée par l'Académie, il y aura lieu de revoir la disposition et l'emplacement des classes (location d'un algeco, transfert d'enfants à l'école de Tichey ?).

Au niveau de la maternelle, il est également fait remarquer qu'une ATSEM pour l'ensemble des enfants n'est plus suffisant. La demande d'une EVS auprès de l'Académie a été renouvelée ; en cas de refus, il y aura possibilité de mettre à disposition de l'école maternelle deux matinées par semaine, un agent technique déjà employé par le Sivos de l'Auxon.

Magalie SCHOLLAERT rappelle également, afin de prendre au plus tôt toutes les dispositions nécessaires pour préparer la rentrée scolaire 2016/2017 dans de bonnes conditions, qu'un article a été inséré dans le bulletin de février, afin d'inviter les parents à inscrire leurs enfants à l'école maternelle au plus tôt. Les autres mairies du R.P.I ont été invitées également à communiquer sur ce point.

VI ° FORET COMMUNALE

René SCHEIDER indique qu'il a rencontré Frédéric DONIUS, représentant de l'Office National des Forêts.

Le nombre d'affouagistes (environ une vingtaine) ayant pris un lot cette année dans la parcelle 8 n'est pas suffisant pour enlever tout le taillis avant l'abattage des futaies. Mr DONIUS propose dès lors, que les lots restants dans la parcelle 8, soient attribués pour les affouages 2016/2017 et que la vente soit reportée à 2018.

Il propose également que la coupe 19 soit mise en vente en 2016, sous réserve que les chemins d'exploitation soient réalisés.

Après avoir entendu ces débats et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de :

- **Reporter la vente sur pied des futaies de la parcelle 8, en 2018 et d'inscrire la vente sur pied de la parcelle 19, en 2016.**

René SCHEIDER présente le programme d'actions pour les travaux en forêt communale en 2016, proposés par l'Office National des Forêts, pour un total estimatif hors taxes de 4.200,00 €.

Il y a lieu de définir les travaux que la Commune souhaite faire réaliser, afin que l'ONF puisse établir le devis correspondant. A réception de ce devis, la Commune délibérera sur le choix définitif des travaux.

VII ° QUESTIONS DIVERSES

Nom des places :

René SCHEIDER propose aux élus de se réunir le Samedi 5 Mars à 9 h 00 à la Mairie, pour travailler sur le nom des places du village.

Demande d'un administré :

René SCHEIDER informe qu'un administré Rue Masson, a constaté que régulièrement, un véhicule se stationne sur l'accotement devant chez elle, lors des allers retours du bus scolaire, créant dès lors des ornières sur le terrain.

Eclairage public :

Jean-Paul VIVIEN fait part du devis établi par le SICECO dans le cadre du changement de deux luminaires vandalisés, pour un montant de 1.033,00 €. Ayant pris les attaches de l'assurance, il s'avère que dans le cadre de la garantie « vandalisme », une franchise de 847.00 € par luminaire est appliquée (due au fait que l'identité du tiers n'est pas connue). Le Maire informe que le contrat d'assurance auprès de Groupama étant en cours de révision, il propose de reporter ces travaux pour l'instant.

Salle des fêtes :

En ce qui concerne les achats prévus pour la salle des fêtes, Magalie SCHOLLAERT informe que pour l'instant, la banque réfrigérée n'est plus en stock. Dès une nouvelle disponibilité, celle-ci sera commandée. En ce qui concerne le micro-onde, les démarches sont en cours pour ouvrir un compte auprès de la Société METRO. Dès l'ouverture de compte réalisée, le micro-ondes sera acheté.

Société de Chasse « Le Rallye » :

Le Maire dresse le compte-rendu de la réunion qui s'est tenue dernièrement, avec les membres du bureau de la Société de chasse « le rallye ».

Il en ressort les points suivants :

- Le cahier de battue est tenu à jour, il semblerait toutefois que les consignes ne sont pas forcément données à chaque fois.
- En ce qui concerne les problèmes de sécurité dans la traque, le Président informe que désormais seul le chef de traque a un fusil chargé, lors de ces opérations, afin d'éviter tout accident.
- En ce qui concerne les chemins, lors de la dernière réunion de l'Association Foncière, il a été évoqué les dommages causés dans les chemins par les véhicules des chasseurs. Un courrier leur sera adressé, en les invitant à se regrouper et à faire du co-voiturage.

Le Maire informe également que le nombre de sociétaires (habitants de Franxault) est disproportionné par rapport au nombre d'actionnaires extérieurs qui sont beaucoup plus nombreux. D'autre part, il semblerait que des actionnaires soient dans le bureau, alors que seuls les sociétaires doivent théoriquement en faire partie.

Le Maire informe qu'il a reçu la démission du Trésorier, qui a remis à la Mairie l'intégralité des documents comptables et chéquier de la Société de chasse.

Le Maire a précisé aux membres du bureau de la Société de chasse, que le bail pouvait être dénoncé à la fin de la présente période triennale, à savoir en Novembre 2017. Le Maire informe toutefois, que cette Société de Chasse « Le Rallye » étant existante depuis de nombreuses années sur la Commune, il souhaite que celle-ci perdure dans l'avenir, afin de privilégier avant tout les chasseurs de la Commune.

Demande de subventions :

Le Maire fait part de deux courriers émanant du CFA de La Noue et du CFA du Bâtiment à Autun, où sont scolarisés des enfants du village, sollicitant une subvention d'un montant respectif de 290.00 € et 50.00 €.

Après avoir entendu ces débats et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ne souhaite pas donner une suite favorable à ces demandes.

Chasse aux œufs :

Dominique JAVOUREZ informe que la confection des sacs pour la chasse aux œufs du Samedi 26 Mars 2016, est en cours par les bénévoles de l'Association L'Abeille, qui se réunissent les lundis après-midi à la salle des fêtes pour la réalisation de ces travaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 23 heures 10.